

**Le LL.M. Tax est une maîtrise universitaire d'études avancées décernée par l'Université de Genève correspondant à 60 crédits ECTS (European Credit Transfer System).**

## **FORMATION**

Ce programme de formation postgrade permet l'approfondissement des connaissances fondamentales et le développement des compétences juridiques spécialisées relatives à la fiscalité des personnes physiques et morales, en suivant une approche globale couvrant toutes les formes d'imposition, directes et indirectes. Les thèmes traités dans les différents modules sont abordés sous l'angle du droit fiscal suisse et international, avec un accent particulier sur la pratique suisse.

Le programme inclut des connaissances et des compétences en matière de finance et de comptabilité.

## **Les étudiants**

La formation est principalement destinée à des juristes titulaires d'une formation de base complète (licence ou maîtrise universitaire). Une expérience professionnelle préalable en rapport avec la fiscalité est préférable, mais pas obligatoire. S'agissant d'une formation à temps partiel, elle intéressera particulièrement les juristes en cours d'emploi, en Suisse ou à l'étranger, dans

- Une entreprise (banques, multinationales, sociétés d'audit, etc.)
- Un service d'une administration fiscale
- Un cabinet d'avocat.

## **Durée et organisation des études**

Cette formation à temps partiel sur deux années académiques est organisée en quinze modules. Pour mieux répondre à la demande des futurs étudiants et de leurs employeurs, les cours seront répartis sur un an et demi laissant ainsi le dernier semestre pour la préparation du dernier examen et du mémoire. Étudiants et enseignants sont réunis pendant 65 jours complets, principalement les vendredis. Les enseignements ont généralement lieu à l'Université de Genève.

La formation commence tous les deux ans. Le règlement d'études peut être consulté en ligne sur [llm-tax.ch/](http://llm-tax.ch/)

## **Travail personnel et prestations des étudiants**

La participation active à chaque module exige un important travail personnel de préparation comprenant des lectures (en français, anglais ou en allemand) et des préparations de cas ou de dossiers.

Durant la formation, chaque étudiant doit préparer et présenter une note de recherche ou de synthèse, qui est évaluée.

L'acquisition de l'ensemble des connaissances étudiées est validée par trois examens (après le premier, le deuxième et le troisième semestre).

Pendant la deuxième année, chaque étudiant rédige un mémoire de 40 pages environ sur un sujet choisi d'entente avec un enseignant. Le mémoire est évalué.

## **Langues de travail**

Une maîtrise active du français et une maîtrise passive de l'anglais (oral et écrit) est nécessaire.

**PROGRAMME**    **1. Principes généraux du droit fiscal suisse, international et comparé**

Ce module examine le système fiscal suisse de manière générale, en particulier en comparaison avec des régimes applicables dans les Etats étrangers. Il présente ensuite les principes généraux du droit fiscal suisse et du droit fiscal international.

**2. Entreprise – Valeurs – Financement – Instruments financiers – Comptabilité**

Ce module a pour but de s'assurer que les participants disposent des connaissances de base appropriées dans les domaines de la comptabilité, du financement et de l'évaluation de l'entreprise. Le module comporte aussi une revue des principaux instruments financiers et traite les principales questions de gouvernance des entreprises.

**3. Détermination du bénéfice et du capital imposables, respectivement du revenu et de la fortune imposables (indépendants) – financement des entreprises**

Ce module examine de manière approfondie le rapport essentiel entre le droit commercial et le droit fiscal dans le cadre de la détermination du bénéfice et du capital imposables des personnes morales (et des indépendants) et les règles de détermination du bénéfice imposable. Les différents types de reprises fiscales, notamment les prestations appréciables en argent, sont examinées. Le module traite aussi des questions fiscales en lien avec le financement de l'entreprise, que celui-ci provienne des proches (question de la sous-capitalisation et du niveau des taux d'intérêts) ou de tiers (notion d'obligation, notion de banque en matière d'impôt anticipé).

**4. Fiscalité internationale des entreprises et prix de transfert**

Ce module se concentre sur l'imposition des entreprises, la notion d'administration effective, la définition de l'établissement stable et l'attribution des bénéfices entre ce dernier et le siège. Dans le contexte de groupes multinationaux, la problématique des prix de transfert est abordée, tant sous l'angle juridique qu'économique.

## **5. Imposition des dividendes, intérêts, redevances - Statuts et régimes spéciaux – Comparaison internationale**

Ce module examine les aspects fiscaux suisses et internationaux de l'imposition des dividendes, intérêts et redevances tout en proposant une étude approfondie de l'impôt anticipé. Les thèmes englobent une analyse des conventions de double imposition ainsi que l'examen des divers statuts et régimes spéciaux applicables en Suisse et à l'étranger.

## **6. TVA**

Dans ce module entièrement consacré à la TVA, l'analyse porte sur les grands principes de cet impôt, sur les problématiques par domaines d'activités, ainsi que sur les questions de fraude et d'évasion fiscale, notamment à la lumière de la jurisprudence. Le module comporte aussi une étude des grands principes de la TVA communautaire et examine les principaux arrêts de la Cour de Justice de l'Union européenne.

## **7. Assainissements et liquidations d'entreprises**

Ce module est consacré à deux thèmes distincts, à savoir l'assainissement et la liquidation d'entreprises. En particulier, il traite des conséquences fiscales liées aux mesures visant à assainir une entreprise, des divers cas de liquidation (totale/de fait/partielle directe et indirecte), ainsi que des opérations conduisant à des transpositions au sens du droit fiscal suisse.

## **8. Acquisitions et restructurations d'entreprises**

Ce module examine les questions fiscales en lien avec les ventes et les restructurations d'entreprises. Le cours traite des différents types de ventes d'entreprises (share deal, asset deals) et leurs conséquences fiscales. Il examine ensuite les différents types de restructurations, notamment les fusions, scissions et transformations.

## **9. Placements collectifs et autres instruments financiers**

Ce module examine le concept de placement collectif et présente de manière approfondie la législation suisse et étrangère en la matière. La fiscalité des différents types de placement collectif est présentée, ainsi que les règles fiscales applicables aux investisseurs et la pratique fiscale applicable aux véhicules de private equity et aux hedge funds.

## **10. Fiscalité immobilière – Imposition de la famille**

En examinant l'investissement immobilier, ce module analyse les conséquences fiscales relatives à la détention directe et indirecte d'immeubles et aux opérations de promotions immobilières. L'étude de l'imposition de la famille comprend notamment les questions liées à l'imposition des couples mariés et non mariés, avec ou sans enfants.

## **11. Imposition du revenu de l'activité dépendante**

Entièrement consacré à l'imposition du revenu de l'activité dépendante, ce module présente tout d'abord les aspects généraux liés à l'imposition des salaires et à la déduction des frais d'acquisition. Les plans d'actions de collaborateurs, les plans d'options et la fiscalité des expatriés sont également examinés.

## **12. Trusts, fondations et philanthropie**

Ce module expose la notion de trust, ses usages les plus fréquents, avec un accent particulier sur les devoirs et les responsabilités des trustees. Sont aussi examinés la reconnaissance des trusts par l'ordre juridique suisse et leur régime fiscal en Suisse, ainsi que le régime fiscal à l'usage des fondations et des trusts en matière de philanthropie.

## **13. Fiscalité du patrimoine**

Ce module traite des principales questions liées à la planification patrimoniale. Le choix de la nationalité, du domicile ou de la résidence est examiné du point de vue du régime matrimonial et successoral. On examine également le régime fiscal des investissements mobiliers en Suisse et à l'étranger et les aspects juridiques et fiscaux de la prévoyance et de l'assurance.

## **14. Droit fiscal intercantonal**

Essentiellement fondé sur les règles jurisprudentielles, le droit fiscal intercantonal est étudié sur la base de cas pratiques principalement. Ce module se focalise sur l'ensemble des situations pouvant conduire à une double imposition intercantonale, ainsi que sur les questions relatives à l'application des règles de procédure en cas de double imposition intercantonale.

## **15. Contrôle - Droit pénal fiscal – Assistance et entraide internationales en matière fiscale – Contentieux fiscal**

Ce module présente un panorama général des règles en matière d'assistance et d'entraide internationale en matière fiscale, en tenant compte des développements majeurs intervenus au cours de l'année 2009. Le droit pénal fiscal est également étudié, ainsi que les mesures spéciales d'enquête de l'Administration fédérale des contributions.

**ENSEIGNANTS** **Prof. Xavier OBERSON**, directeur du programme LL.M. Tax; professeur ordinaire de droit fiscal suisse et international, Université de Genève; associé, Oberson Abels SA

**Me Jean-Frédéric MARAIA**, directeur exécutif du programme LL.M. Tax; chargé de cours, Université de Genève; associé, Schellenberg Wittmer SA à Genève, où il dirige le département de droit fiscal

**Prof. Rajna GIBSON BRANDON**, Professor of Finance, University of Geneva; Deputy Director, Geneva Finance Research Institute; the Chairwomen and Managing Director, Geneva Institute of Wealth Management (GIWM); Member of the Bank Council of the Swiss National Bank

**Me Alexandre FALTIN**, chargé d'enseignement en droit fiscal, Faculté d'économie et de management, Université de Genève; associé, Oberson Abels SA; enseignement de la fiscalité immobilière à l'Institut d'Etudes Immobilières

**Prof. Pierre-Marie GLAUSER**, professeur associé du département de droit des affaires et droit fiscal, Université de Lausanne; associé, Oberson Abels SA; membre permanent de l'Organe consultatif en matière de TVA

**Pascal MOLLARD**, juge administratif fédéral de 2007 à 2018; ancien chef du projet TVA au sein de l'Administration fédérale des contributions avant l'adoption de l'impôt; ancien président de la commission fédérale de recours en matière de contributions et de la commission fédérale de recours en matière de douanes

**Prof. Thierry OBRIST**, professeur ordinaire de droit fiscal, Co-directeur du CAS en fiscalité des PME, Université de Neuchâtel; fondateur de l'étude LE/AX Avocats Sàrl

## **INTERVENANTS (sous réserve de modifications)**

Ascari Patrizia, Lombard Odier & Cie, Genève  
Bagnoud Raphaël, Tribunal administratif fédéral  
Bahar Rashid, Advestra AG, Zurich  
Ballenegger Cédric, Tschumy Avocats, Lausanne  
Bardot Alexandre, Lemania Law Avocats, Genève  
Beiner Nicole, NB Risk Control  
Bennasr Nabil, PwC SA, Genève  
Berdoz Denis  
Berthoud Antoine, Bruderlein, Berthoud & Martin, Genève  
Boitelle Thierry, Boitelle Tax, Genève  
Bonvin Nicolas, Ernst & Young SA, Genève  
Boria Gregory, CGI Chambre genevoise immobilière  
Boyer Stéphane, HSBC, Genève  
Buchel Nicolas, Oberson Abels SA, Genève  
Busca Bonvin Sarah, CMS von Erlach Partners SA, Genève  
Cassani Ursula, Université de Genève  
Cramer Stanislas, Lenz & Staehelin, Genève  
Dériaz Pierre, Administration cantonale des impôts, Lausanne  
Dousse Vincent, HEC Lausanne  
Epitoux Frédéric, Oberson Abels SA, Genève  
Faïs Lionel, Pictet & Cie, Genève  
Fragnière Meyer Nicole, Gillioz Dorsaz & Associés, Genève  
Gani Raphaël, Juge au Tribunal cantonal vaudois  
Gendraud Yves, Fiduciaire Gendraud, Genève  
Honsberger Anne  
Houdrouge Rayan, Walder Wyss Avocats, Genève  
Kacem Imane, MLL Meyerlustenberger Lachenal Froriep SA, Genève  
Kanani Aliasghar, Leax Avocats, Genève  
Latour Julien, Administration fiscale cantonale, Genève  
Lideikyte-Huber Giedre, Centre en philanthropie, Université de Genève  
Magnin Arthur, Schellenberg Wittmer SA, Genève  
Malek Benjamin, Université de Lausanne  
Maréchal Loïc, Université de Lausanne  
Martin Arnaud, MLL Meyerlustenberger Lachenal Froriep SA, Genève  
Meister Thomas, Walder Wyss SA  
Merkt Benoit, Lenz & Staehelin, Genève  
Mgbaman William, Administration fiscal cantonale, Genève  
Muller Valentin, Lenz & Staehelin, Genève  
Neukomm Frédéric, Lenz & Staehelin, Genève  
Page Geneviève, Oberson Abels SA, Genève  
Papadopoulos Lysandre, Oberson Abels SA, Genève  
Peter Henry, Directeur du Centre en philanthropie, Université de Genève  
Pillonel Alexandra, Oberson Abels SA, Genève  
Pittet Jacques, Niederer Kraft Frey Ltd, Genève



Ponce Florian, Lenz & Staehelin, Genève  
Prod'hom Per, Streng, Genève  
Python David, Administration fédérale des contributions  
Rayroux François, Lenz & Staehelin, Genève  
Richa Alexandre, Université de Lausanne, AEGIS, Genève  
Rochat Pauchard Annie, Juge au Tribunal administratif fédéral  
Rochat Laïla, Women of IFA Network  
Rumas Anne, Département des finances de l'Etat de Genève  
Sadik Alexandre, BDO SA, Genève  
Salom Jessica, Oberson Abels SA, Genève  
Schafer Daniel, Lenz & Staehelin, Genève  
Schaffter Gaël, Administration fédérale des contributions  
Sieber René, Dynagest SA, Genève  
Sudan Yves, YSYS Consulting, Bulle  
Tanner Stéphane, Tanner Conseil SA, Genève  
Tissot Benedetto Anne, Oberson Abels SA, Genève  
Tschopp Nicolas, Pictet & Cie, Genève  
Tuchschmid Nils, Haute école de gestion Fribourg  
Turgeon Jean-François, Caterpillar, Genève  
Vogt Scholler Laurence, Lenz & Staehelin, Genève  
Von Gunten Gregory, Lenoir Delgado & Associés, Genève  
Vuilleumier Frédéric, Oberson Abels SA, Genève  
Wahid Youssef, Service cantonal des contributions, Neuchâtel  
Wilson David Wallace, Schellenberg Wittmer SA, Genève  
Witzig Julien, CMS von Erlach Partners SA, Genève



## **CANDIDATURE Conditions d'admission**

Les candidats doivent être titulaires d'une maîtrise universitaire en droit ou d'une licence en droit délivrée par une université suisse ou d'un titre jugé équivalent par le comité; maîtriser le français et maîtriser passivement l'anglais.

Le comité décide sur dossier de l'admission des candidats en tenant compte, notamment, de leur expérience professionnelle pertinente, de leurs résultats académiques antérieurs, de leur motivation et de leurs connaissances linguistiques.

### **Finance d'inscription**

La finance d'inscription s'élève à CHF 25'000 TTC pour l'ensemble de la formation (iPad inclus). Elle est due dès la confirmation de l'inscription et, sauf accord préalable du directeur du programme, elle doit être acquittée avant le 1<sup>er</sup> décembre précédent le début de la volée. Elle reste due même en cas d'échec et d'élimination. La finance d'inscription comprend les enseignements, la documentation et les examens. Elle ne comprend pas les frais d'hébergement, de transport ou de restauration à Genève ou lors des déplacements dans d'autres villes.

### **Candidature**

Les candidatures doivent être soumises par écrit au moyen du **formulaire d'inscription**.

Chaque candidature doit être accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, de copies de titres pertinents, d'un **formulaire à remplir par l'employeur** et d'une photographie récente. Elle peut être accompagnée de lettres de recommandation.

### **Délais d'inscription et admissions – volée 2023/2024**

Les candidatures soumises **avant le 30 juin 2022** feront l'objet d'une décision d'admission avant le 15 juillet 2022.

Les candidatures déposées **après le 30 juin 2022** et avant le **30 septembre 2022** feront l'objet d'une décision d'admission avant le 15 octobre 2022, dans le cadre des places restant disponibles.

Les candidatures déposées **après le 30 septembre 2022** seront examinées au fur et à mesure de leur réception dans le cadre des places restant disponibles.

## **Participation à des modules isolés**

Dans la mesure des places disponibles, le comité peut permettre à des personnes remplissant les conditions d'admission, mais ne souhaitant pas suivre la formation dans son entier, de participer à un ou plusieurs modules. Cette participation est soumise à une finance d'inscription (de CHF 2'000 à CHF 5'000 suivant le module) et fait l'objet d'une simple attestation. Elle n'est pas certifiée et n'octroie pas de crédit ECTS. Les admissions relatives à des modules isolés seront examinées au fur et à mesure de leur réception dans le cadre des places restant disponibles. Chaque demande doit être accompagnée d'un dossier de candidature.

## **Bourses et chèque-formation**

Quelques bourses peuvent être mises à la disposition d'étudiants afin de couvrir tout ou partie des frais d'inscription ou, pour les étudiants qui ne résident pas dans la région genevoise, des frais de séjour pendant la formation. Pour les chèques annuels de formation et d'autres aides, veuillez consulter le site de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue sur [www.geneve.ch/caf/](http://www.geneve.ch/caf/).

## **LL.M. TAX EN 8 QUESTIONS**

### **1. Un LL.M. Tax pour moi ?**

Cette formation est principalement destinée à des juristes titulaires d'une formation de base complète (licence ou maîtrise universitaire) et disposant d'une expérience professionnelle en rapport avec la fiscalité. S'agissant d'une formation à temps partiel, elle intéressera particulièrement les juristes en cours d'emploi, en Suisse ou à l'étranger.

### **2. J'ai déjà une maîtrise en droit, pourquoi un LL.M. Tax ?**

Le LL.M. Tax de l'Université de Genève est une formation postgrade en cours d'emploi ouverte aux titulaires d'une maîtrise en droit, d'une licence en droit ou d'un titre jugé équivalent.

LL.M. est l'abréviation de Magister Legum et de Master of Laws. Elle est internationalement reconnue comme désignant une formation académique postérieure à la formation juridique de base.

Le LL.M. Tax correspond à 60 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

### **3. J'ai une maîtrise de HEC/Sciences économiques, le LL.M. Tax est-il envisageable ?**

Oui. Le LL.M. Tax n'est pas réservé exclusivement aux juristes. Une expérience ou une activité dans le domaine fiscal est en principe requise.

### **4. Pourquoi faire ce LL.M. Tax à Genève ?**

Genève est l'une des deux places financières importantes en Suisse. A ce titre elle est au cœur des nombreuses transactions

### **5. Limite d'âge ?**

Il n'y en a bien sûr aucune. Les étudiants de nos 6 premières volées ont entre 24 et 56 ans.

### **6. Quelles langues ?**

L'enseignement est donné principalement en français. Une partie de la documentation est rédigée en anglais, de même que certains enseignements sont en anglais. La maîtrise active du français et passive de l'anglais est nécessaire.

### **7. Comment l'enseignement est-il organisé ?**

Le LL.M. Tax est une formation à temps partiel, en cours d'emploi organisée par modules. L'enseignement est donné pendant 65 jours complets, principalement les vendredis (hors des périodes de vacances scolaires).

Notre formation a déjà permis à quatre volées d'étudiants d'acquérir des connaissances pointues dans ce domaine. La volée en cours a débuté en janvier 2023, pour deux ans. Les cours sont répartis sur un an et demi laissant ainsi le dernier semestre pour la préparation du dernier examen et du mémoire.

## 8. Combien de travail ?

La participation active à chaque module exige un important travail personnel de préparation comprenant des lectures (en français ou en anglais) et des préparations de cas ou de dossiers.

Au cours de la formation, chaque étudiant doit préparer et présenter une note de recherche ou de synthèse, qui est évaluée.

L'acquisition de l'ensemble des connaissances étudiées est validée par trois examens (après le premier, le deuxième et le troisième semestre).

Pendant la deuxième année, chaque étudiant rédige un mémoire de 40 pages environ sur un sujet choisi d'entente avec un enseignant. Le mémoire est évalué. On peut estimer le temps total nécessaire à la formation à env. 30% en moyenne annuelle sur deux ans.

## CONTACT

### Renseignement

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter:

Secrétariat :

Mme Mary-Laure Pilet, tel. +41 22 379 9993, [mary-laure.pilet@unige.ch](mailto:mary-laure.pilet@unige.ch)

Mme Soraia Glarner, tel. +41 22 379 8506, [soraia.glarner@unige.ch](mailto:soraia.glarner@unige.ch)

Assistante :

Mme Chérine Amamou, tel. +41 22 379 8484, [cherine.amamou@unige.ch](mailto:cherine.amamou@unige.ch)

### Adresse postale

Les dossiers de candidature doivent être adressés à:

Faculté de droit

Secrétariat LL.M. Tax (Bureau 5002)

Université de Genève, Uni Mail

Bd. Du Pont d'Arve 40

CH - 1211 Genève 4